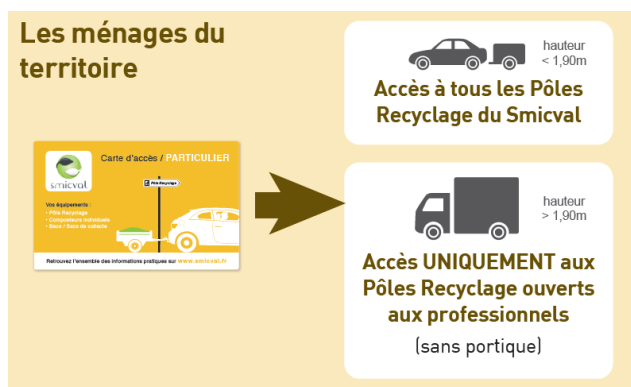
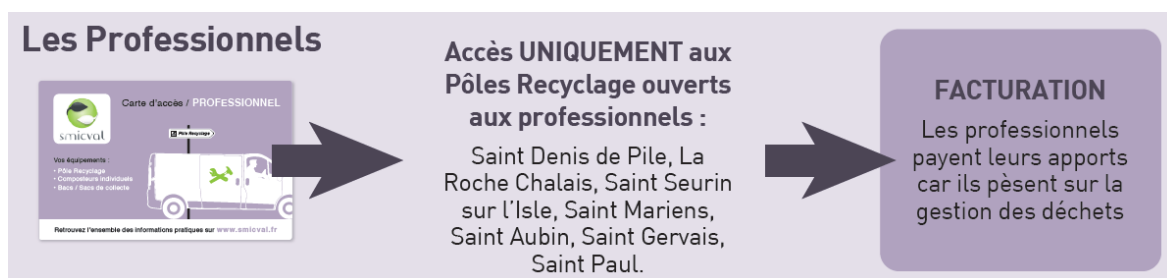


Depuis le 14 novembre 2016,
L'entrée sur les pôles recyclage du SMICVAL se fait sur présentation d'une carte d'accès

A chacun sa carte



Gratuite, elle est délivrée sur simple demande. Elle donne accès à tous les pôles recyclage du territoire du SMICVAL et doit être présentée à chaque passage.



Comment obtenir votre carte d'accès :

En remplissant le formulaire de demande disponible :

-sur notre site internet www.smicval.fr

-sur demande auprès des services du Smicval : contact@smicval.fr ou 05 57 84 74 00

Votre demande de carte doit impérativement être accompagnée des justificatifs demandés :

Pour un particulier : justificatif de domicile de moins de 3 mois

Pour un professionnel : Extrait Kbis ou Extrait du registre des métiers ou URSSAF récapitulatif de votre N° SIRET mentionnant la raison sociale et l'adresse du siège. • RIB / IBAN • Copie de la taxe foncière de l'établissement faisant apparaître la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)